

doies. La couverture en chaume des feuillets est préférable, pour conserver le toit, à la toiture en tuiles. (Math. de Dombasle.)

— Fig. Prétexte, moyen de déguisement. — La malice prend quelquefois d'autres couvertures; elle fait la simple et la sincère. (Boss.)

— Particulièrement. Pièce d'étoffe qu'on place sur un lit au-dessus des draps; il y a des familles dont les membres sont réduits à s'entortiller ensemble, pendant la nuit, faute de couverture pour se réchauffer. (Chateaub.)

— Façon. Tirer la couverture à soi. Prendre la meilleure part, par comparaison avec une personne qui, couchant avec une autre, ne lui laisse pas de couverture.

— Hist. Droit réservé à certains personnages de rester couverts devant le roi d'Espagne; cérémonie par laquelle ce droit est conféré: La couverture de mon second fils se fit le 17 février, jour pour jour, précédemment qu'après cinquante ans depuis la réception de mon père au parlement comme duc et pair de France. (St-Sim.)

— Techn. Pièce de gros acier dont on recouvre un morceau d'acier fin. Plaque de fer qui, en étant parallèle au plan de la serrure, protège l'intérieur de la serrure. Le sort de toiture de planches qu'on fait à une pile de bois pour la préserver. Qualité d'une étoffe qui est bien tissée, sur laquelle on n'aperçoit aucune trace des dents du peigne. (A. Du Breuil.)

— Agric. Conche de paille, de feuilles sèches, de fumier, etc., qu'on étend sur les semis ou au pied des arbres, pour maintenir dans le sol la chaleur ou l'humidité nécessaires. Fumer en couverture. Les couvertures sont réservées pour les terrains légers. (A. Du Breuil.)

— Bours. Garantie fournie par le vendeur, et qui est destinée à couvrir la différence qui se présente entre le prix stipulé pour la livraison, entre le prix convenu au cours du jour. Dépôt de titres destinés à couvrir le courtier ou l'agent de change: L'usage de la bourse est de fournir des couvertures. (H. Lancher.)

— La couverture? A l'ordinaire quelques jours. — Possibles; j'ai vu non couverts ces textes. — Faites-moi cette avance. — Impossible, vous dis-je. Demain la couverture, ou bien exécuté.

— S. l. pl. Ornith. Plumes qui recouvrent une partie des penons: L'ordonne d'un croquillon et les couvertures supérieures. La queue d'un marron brun et noirâtre. (Buff.)

— Encycl. Constr. Les couvertures que l'on applique sur les combles des édifices ont pour but de préserver les parties intérieures des tempêtes des intempéries; elles doivent présenter les qualités suivantes: ne pas laisser passer l'humidité qui pourrait les charpentes en bois; ne pas se déformer par l'action du vent ou par les dilatations et les contractions qui accompagnent les variations de température; ne point charger trop les fermes; être à l'abri de l'incendie; n'exiger que des frais de premier établissement en rapport avec la destination du bâtiment, et ne demander que peu d'entretien. Les couvertures qui satisfont plus ou moins à ces conditions sont celles de chaume, de joncs, de roseaux, de planches, de bardeaux, de tuiles plates ou creuses, d'ardoise, de zinc ordinaire ou cannelé, de tôle galvanisée, plane ou ondulée, de fonte de fer, de plomb, de cuivre, de papier goudronné, de carton bitumé et de verre. On peut faire cette remarque générale que plus les matériaux d'une couverture sont minces, moins leurs rebords offrent de prise au vent, qui tend à les relever; plus la pente est forte, plus elle exige de matériaux, et moins est grande la composante des vents horizontaux qui tend à la relever et à chasser les eaux pluviales entre les lames qui la composent. D'un autre côté, plus la gravité combat l'action capillaire de ces lames, plus la quantité dont elles se chevauchent peut être diminuée; plus les matériaux sont légers, plus on peut en général réduire les pentes des toits et diminuer la charpente des combles.

I. COUVERTURES RUSTIQUES. 1. Couverture de chaume. La meilleure paille qu'on puisse employer à ces sortes de couvertures est celle de seigle. Les bottes dites javelles, remplies de deux à deux par un lien commun de paille ou d'osier qui les entoure en s'entrelaçant de l'une à l'autre, sont fixées sur des perches, lattes ou perches rondes, espacées de 0 m. 15 à 0 m. 20, et attachées horizontalement sur des chevrons par des barts d'osier espacés. Quelquefois ce sont des barts de bois de coudrier. On dispose la première rangée

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

II. COUVERTURES DE BOIS. 1. Couvertures de planches. Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère à leur partie supérieure, on applique les planches de pin ou de sapin qui doivent former la couverture; on les pose qu'elles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur. Les joints montants, toujours disposés sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois qui s'engage inférieurement en crémaillère pour prendre la forme que présente la toiture. Pour éviter la main-d'œuvre que demande la confection des crémaillères, on pose généralement les planches directement sur le plat supérieur des chevrons, en conservant dans le sens de la pente le recouvrement indiqué plus haut. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons fait porter les premières en porte-à-faux et facilite la mise au voilement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant le plan incliné, sur des pannes très-prochées. Elles peuvent être jointées ou à claire-voie; dans le premier cas, on recouvre les joints avec de petites bandes de bois très-étroites, et dans le second, c'est généralement une planche de la dimension de celles formant la toiture qui comble le vide. Ces couvertures peuvent avoir des inclinaisons variables avec la destination du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

2. Couvertures de bardeaux. Les bardeaux sont de bois de chêne, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin, ils ont généralement 0 m. 406 de longueur, 0 m. 135 de largeur et 0 m. 011 d'épaisseur. Il en faut 65 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement rectangulaires; mais souvent on s'en sert sous leurs angles inférieurs ou bien on les taille en pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'espacement de ces lattes sur les chevrons, dans le sens de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Chaque rangée supérieure de bardeaux recouvre la rangée inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque rangée il en faut un plein. Le poids de cette couverture est de 42 kilogrammes par mètre carré pour le chêne, et de 21 kilogrammes pour le sapin; elle résiste bien aux vents.

III. COUVERTURES DE TUILES. On distingue les tuiles creuses et les tuiles plates. 1. Couvertures de tuiles creuses. Les tuiles creuses sont de plusieurs formes, mais on réserve principalement ce nom à celles qui sont courbées en arc de cercle. Elles se posent sur un plancher jointif dont l'inclinaison, qui peut varier de 21 à 27 degrés, ne dépasse pas ce dernier angle. Ces tuiles ont, dans le midi de la France, 0 m. 40 de longueur, 0 m. 013 d'épaisseur, 0 m. 20 de diamètre au bout et 0 m. 15 à l'autre, ce qui les rend coniques. On les dispose par rangs verticaux espacés de 0 m. 004. Les tuiles inférieures sont posées tangemment au plancher et sont calées avec des fragments d'autres tuiles, quand on ne les magone pas toutes. Le bout du grand diamètre est tourné du côté du fâlage. Les vides laissés par les tuiles inférieures sont recouverts par d'autres tuiles appelées chepeaux. Celles-ci sont disposées de telle sorte que leur convexité soit tournée en dehors, et que leur petit bout regarde le fâlage. Ces tuiles se recouvrent en longueur de 0 m. 05 à 0 m. 06, et il est bon de garnir les joints avec du mortier pour empêcher l'eau de remonter à l'effet des vents et de la capillarité. Le mètre carré de cette espèce de couverture pèse de 75 à 90 kilogrammes, lorsque ces tuiles sont posées à plat, et 136 kilogrammes lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses inférieures en les maçonnant entre des chevrons triangulaires convenablement espacés. Quelquefois ce sont des barts de bois de coudrier, on dispose la première rangée

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

II. COUVERTURES DE BOIS. 1. Couvertures de planches. Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère à leur partie supérieure, on applique les planches de pin ou de sapin qui doivent former la couverture; on les pose qu'elles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur. Les joints montants, toujours disposés sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois qui s'engage inférieurement en crémaillère pour prendre la forme que présente la toiture. Pour éviter la main-d'œuvre que demande la confection des crémaillères, on pose généralement les planches directement sur le plat supérieur des chevrons, en conservant dans le sens de la pente le recouvrement indiqué plus haut. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons fait porter les premières en porte-à-faux et facilite la mise au voilement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant le plan incliné, sur des pannes très-prochées. Elles peuvent être jointées ou à claire-voie; dans le premier cas, on recouvre les joints avec de petites bandes de bois très-étroites, et dans le second, c'est généralement une planche de la dimension de celles formant la toiture qui comble le vide. Ces couvertures peuvent avoir des inclinaisons variables avec la destination du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

2. Couvertures de bardeaux. Les bardeaux sont de bois de chêne, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin, ils ont généralement 0 m. 406 de longueur, 0 m. 135 de largeur et 0 m. 011 d'épaisseur. Il en faut 65 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement rectangulaires; mais souvent on s'en sert sous leurs angles inférieurs ou bien on les taille en pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'espacement de ces lattes sur les chevrons, dans le sens de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Chaque rangée supérieure de bardeaux recouvre la rangée inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque rangée il en faut un plein. Le poids de cette couverture est de 42 kilogrammes par mètre carré pour le chêne, et de 21 kilogrammes pour le sapin; elle résiste bien aux vents.

III. COUVERTURES DE TUILES. On distingue les tuiles creuses et les tuiles plates. 1. Couvertures de tuiles creuses. Les tuiles creuses sont de plusieurs formes, mais on réserve principalement ce nom à celles qui sont courbées en arc de cercle. Elles se posent sur un plancher jointif dont l'inclinaison, qui peut varier de 21 à 27 degrés, ne dépasse pas ce dernier angle. Ces tuiles ont, dans le midi de la France, 0 m. 40 de longueur, 0 m. 013 d'épaisseur, 0 m. 20 de diamètre au bout et 0 m. 15 à l'autre, ce qui les rend coniques. On les dispose par rangs verticaux espacés de 0 m. 004. Les tuiles inférieures sont posées tangemment au plancher et sont calées avec des fragments d'autres tuiles, quand on ne les magone pas toutes. Le bout du grand diamètre est tourné du côté du fâlage. Les vides laissés par les tuiles inférieures sont recouverts par d'autres tuiles appelées chepeaux. Celles-ci sont disposées de telle sorte que leur convexité soit tournée en dehors, et que leur petit bout regarde le fâlage. Ces tuiles se recouvrent en longueur de 0 m. 05 à 0 m. 06, et il est bon de garnir les joints avec du mortier pour empêcher l'eau de remonter à l'effet des vents et de la capillarité. Le mètre carré de cette espèce de couverture pèse de 75 à 90 kilogrammes, lorsque ces tuiles sont posées à plat, et 136 kilogrammes lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses inférieures en les maçonnant entre des chevrons triangulaires convenablement espacés. Quelquefois ce sont des barts de bois de coudrier, on dispose la première rangée

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

II. COUVERTURES DE BOIS. 1. Couvertures de planches. Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère à leur partie supérieure, on applique les planches de pin ou de sapin qui doivent former la couverture; on les pose qu'elles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur. Les joints montants, toujours disposés sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois qui s'engage inférieurement en crémaillère pour prendre la forme que présente la toiture. Pour éviter la main-d'œuvre que demande la confection des crémaillères, on pose généralement les planches directement sur le plat supérieur des chevrons, en conservant dans le sens de la pente le recouvrement indiqué plus haut. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons fait porter les premières en porte-à-faux et facilite la mise au voilement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant le plan incliné, sur des pannes très-prochées. Elles peuvent être jointées ou à claire-voie; dans le premier cas, on recouvre les joints avec de petites bandes de bois très-étroites, et dans le second, c'est généralement une planche de la dimension de celles formant la toiture qui comble le vide. Ces couvertures peuvent avoir des inclinaisons variables avec la destination du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

2. Couvertures de bardeaux. Les bardeaux sont de bois de chêne, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin, ils ont généralement 0 m. 406 de longueur, 0 m. 135 de largeur et 0 m. 011 d'épaisseur. Il en faut 65 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement rectangulaires; mais souvent on s'en sert sous leurs angles inférieurs ou bien on les taille en pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'espacement de ces lattes sur les chevrons, dans le sens de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Chaque rangée supérieure de bardeaux recouvre la rangée inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque rangée il en faut un plein. Le poids de cette couverture est de 42 kilogrammes par mètre carré pour le chêne, et de 21 kilogrammes pour le sapin; elle résiste bien aux vents.

III. COUVERTURES DE TUILES. On distingue les tuiles creuses et les tuiles plates. 1. Couvertures de tuiles creuses. Les tuiles creuses sont de plusieurs formes, mais on réserve principalement ce nom à celles qui sont courbées en arc de cercle. Elles se posent sur un plancher jointif dont l'inclinaison, qui peut varier de 21 à 27 degrés, ne dépasse pas ce dernier angle. Ces tuiles ont, dans le midi de la France, 0 m. 40 de longueur, 0 m. 013 d'épaisseur, 0 m. 20 de diamètre au bout et 0 m. 15 à l'autre, ce qui les rend coniques. On les dispose par rangs verticaux espacés de 0 m. 004. Les tuiles inférieures sont posées tangemment au plancher et sont calées avec des fragments d'autres tuiles, quand on ne les magone pas toutes. Le bout du grand diamètre est tourné du côté du fâlage. Les vides laissés par les tuiles inférieures sont recouverts par d'autres tuiles appelées chepeaux. Celles-ci sont disposées de telle sorte que leur convexité soit tournée en dehors, et que leur petit bout regarde le fâlage. Ces tuiles se recouvrent en longueur de 0 m. 05 à 0 m. 06, et il est bon de garnir les joints avec du mortier pour empêcher l'eau de remonter à l'effet des vents et de la capillarité. Le mètre carré de cette espèce de couverture pèse de 75 à 90 kilogrammes, lorsque ces tuiles sont posées à plat, et 136 kilogrammes lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses inférieures en les maçonnant entre des chevrons triangulaires convenablement espacés. Quelquefois ce sont des barts de bois de coudrier, on dispose la première rangée

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

II. COUVERTURES DE BOIS. 1. Couvertures de planches. Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère à leur partie supérieure, on applique les planches de pin ou de sapin qui doivent former la couverture; on les pose qu'elles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur. Les joints montants, toujours disposés sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois qui s'engage inférieurement en crémaillère pour prendre la forme que présente la toiture. Pour éviter la main-d'œuvre que demande la confection des crémaillères, on pose généralement les planches directement sur le plat supérieur des chevrons, en conservant dans le sens de la pente le recouvrement indiqué plus haut. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons fait porter les premières en porte-à-faux et facilite la mise au voilement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant le plan incliné, sur des pannes très-prochées. Elles peuvent être jointées ou à claire-voie; dans le premier cas, on recouvre les joints avec de petites bandes de bois très-étroites, et dans le second, c'est généralement une planche de la dimension de celles formant la toiture qui comble le vide. Ces couvertures peuvent avoir des inclinaisons variables avec la destination du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

II. COUVERTURES DE BOIS. 1. Couvertures de planches. Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère à leur partie supérieure, on applique les planches de pin ou de sapin qui doivent former la couverture; on les pose qu'elles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur. Les joints montants, toujours disposés sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois qui s'engage inférieurement en crémaillère pour prendre la forme que présente la toiture. Pour éviter la main-d'œuvre que demande la confection des crémaillères, on pose généralement les planches directement sur le plat supérieur des chevrons, en conservant dans le sens de la pente le recouvrement indiqué plus haut. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons fait porter les premières en porte-à-faux et facilite la mise au voilement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant le plan incliné, sur des pannes très-prochées. Elles peuvent être jointées ou à claire-voie; dans le premier cas, on recouvre les joints avec de petites bandes de bois très-étroites, et dans le second, c'est généralement une planche de la dimension de celles formant la toiture qui comble le vide. Ces couvertures peuvent avoir des inclinaisons variables avec la destination du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

2. Couvertures de bardeaux. Les bardeaux sont de bois de chêne, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin, ils ont généralement 0 m. 406 de longueur, 0 m. 135 de largeur et 0 m. 011 d'épaisseur. Il en faut 65 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement rectangulaires; mais souvent on s'en sert sous leurs angles inférieurs ou bien on les taille en pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'espacement de ces lattes sur les chevrons, dans le sens de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Chaque rangée supérieure de bardeaux recouvre la rangée inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque rangée il en faut un plein. Le poids de cette couverture est de 42 kilogrammes par mètre carré pour le chêne, et de 21 kilogrammes pour le sapin; elle résiste bien aux vents.

III. COUVERTURES DE TUILES. On distingue les tuiles creuses et les tuiles plates. 1. Couvertures de tuiles creuses. Les tuiles creuses sont de plusieurs formes, mais on réserve principalement ce nom à celles qui sont courbées en arc de cercle. Elles se posent sur un plancher jointif dont l'inclinaison, qui peut varier de 21 à 27 degrés, ne dépasse pas ce dernier angle. Ces tuiles ont, dans le midi de la France, 0 m. 40 de longueur, 0 m. 013 d'épaisseur, 0 m. 20 de diamètre au bout et 0 m. 15 à l'autre, ce qui les rend coniques. On les dispose par rangs verticaux espacés de 0 m. 004. Les tuiles inférieures sont posées tangemment au plancher et sont calées avec des fragments d'autres tuiles, quand on ne les magone pas toutes. Le bout du grand diamètre est tourné du côté du fâlage. Les vides laissés par les tuiles inférieures sont recouverts par d'autres tuiles appelées chepeaux. Celles-ci sont disposées de telle sorte que leur convexité soit tournée en dehors, et que leur petit bout regarde le fâlage. Ces tuiles se recouvrent en longueur de 0 m. 05 à 0 m. 06, et il est bon de garnir les joints avec du mortier pour empêcher l'eau de remonter à l'effet des vents et de la capillarité. Le mètre carré de cette espèce de couverture pèse de 75 à 90 kilogrammes, lorsque ces tuiles sont posées à plat, et 136 kilogrammes lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses inférieures en les maçonnant entre des chevrons triangulaires convenablement espacés. Quelquefois ce sont des barts de bois de coudrier, on dispose la première rangée

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

II. COUVERTURES DE BOIS. 1. Couvertures de planches. Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère à leur partie supérieure, on applique les planches de pin ou de sapin qui doivent former la couverture; on les pose qu'elles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur. Les joints montants, toujours disposés sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois qui s'engage inférieurement en crémaillère pour prendre la forme que présente la toiture. Pour éviter la main-d'œuvre que demande la confection des crémaillères, on pose généralement les planches directement sur le plat supérieur des chevrons, en conservant dans le sens de la pente le recouvrement indiqué plus haut. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons fait porter les premières en porte-à-faux et facilite la mise au voilement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant le plan incliné, sur des pannes très-prochées. Elles peuvent être jointées ou à claire-voie; dans le premier cas, on recouvre les joints avec de petites bandes de bois très-étroites, et dans le second, c'est généralement une planche de la dimension de celles formant la toiture qui comble le vide. Ces couvertures peuvent avoir des inclinaisons variables avec la destination du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

II. COUVERTURES DE BOIS. 1. Couvertures de planches. Sur les chevrons coupés en forme de crémaillère à leur partie supérieure, on applique les planches de pin ou de sapin qui doivent former la couverture; on les pose qu'elles se recouvrent d'environ un cinquième de leur hauteur. Les joints montants, toujours disposés sur le milieu d'un chevron, sont cachés par une forte tringle de bois qui s'engage inférieurement en crémaillère pour prendre la forme que présente la toiture. Pour éviter la main-d'œuvre que demande la confection des crémaillères, on pose généralement les planches directement sur le plat supérieur des chevrons, en conservant dans le sens de la pente le recouvrement indiqué plus haut. Le vide qui résulte de cette disposition entre les planches et les chevrons fait porter les premières en porte-à-faux et facilite la mise au voilement. Quelquefois les planches sont posées à plat, suivant le plan incliné, sur des pannes très-prochées. Elles peuvent être jointées ou à claire-voie; dans le premier cas, on recouvre les joints avec de petites bandes de bois très-étroites, et dans le second, c'est généralement une planche de la dimension de celles formant la toiture qui comble le vide. Ces couvertures peuvent avoir des inclinaisons variables avec la destination du bâtiment; mais celle qui convient le mieux est un angle de 45 degrés avec l'horizon.

2. Couvertures de bardeaux. Les bardeaux sont de bois de chêne, quelquefois de hêtre, de châtaignier, de sapin, ils ont généralement 0 m. 406 de longueur, 0 m. 135 de largeur et 0 m. 011 d'épaisseur. Il en faut 65 de cette dimension pour couvrir un mètre carré de toit, avec une inclinaison de 45 degrés, qui est nécessaire pour que l'eau ne séjourne pas. Les bardeaux sont ordinairement rectangulaires; mais souvent on s'en sert sous leurs angles inférieurs ou bien on les taille en pointe. Ils sont percés de deux trous à leur partie supérieure pour livrer passage à la pointe qui doit les fixer sur les lattes. L'espacement de ces lattes sur les chevrons, dans le sens de la pente du toit, est d'un tiers du bardeau. Chaque rangée supérieure de bardeaux recouvre la rangée inférieure des deux tiers de sa hauteur, et à chaque rangée il en faut un plein. Le poids de cette couverture est de 42 kilogrammes par mètre carré pour le chêne, et de 21 kilogrammes pour le sapin; elle résiste bien aux vents.

III. COUVERTURES DE TUILES. On distingue les tuiles creuses et les tuiles plates. 1. Couvertures de tuiles creuses. Les tuiles creuses sont de plusieurs formes, mais on réserve principalement ce nom à celles qui sont courbées en arc de cercle. Elles se posent sur un plancher jointif dont l'inclinaison, qui peut varier de 21 à 27 degrés, ne dépasse pas ce dernier angle. Ces tuiles ont, dans le midi de la France, 0 m. 40 de longueur, 0 m. 013 d'épaisseur, 0 m. 20 de diamètre au bout et 0 m. 15 à l'autre, ce qui les rend coniques. On les dispose par rangs verticaux espacés de 0 m. 004. Les tuiles inférieures sont posées tangemment au plancher et sont calées avec des fragments d'autres tuiles, quand on ne les magone pas toutes. Le bout du grand diamètre est tourné du côté du fâlage. Les vides laissés par les tuiles inférieures sont recouverts par d'autres tuiles appelées chepeaux. Celles-ci sont disposées de telle sorte que leur convexité soit tournée en dehors, et que leur petit bout regarde le fâlage. Ces tuiles se recouvrent en longueur de 0 m. 05 à 0 m. 06, et il est bon de garnir les joints avec du mortier pour empêcher l'eau de remonter à l'effet des vents et de la capillarité. Le mètre carré de cette espèce de couverture pèse de 75 à 90 kilogrammes, lorsque ces tuiles sont posées à plat, et 136 kilogrammes lorsqu'elles sont maçonnées. Dans le midi de la France on pose les tuiles creuses inférieures en les maçonnant entre des chevrons triangulaires convenablement espacés. Quelquefois ce sont des barts de bois de coudrier, on dispose la première rangée

de javelles sur une couche de paille enlaidée d'osier, et dont les brins sont traversés, les uns contre les autres, pour déterminer la contre-pente de la couverture; on continue en remontant successivement par rangées horizontales dites orgues, de manière que les javelles supérieures soient placées sur les joints des javelles inférieures. Les orgues se recouvrent, dans le sens de la pente, de la moitié au moins de la partie pendante des javelles; le chaume atteint environ 0 m. 30. Le fâlage est formé de javelles fatiées posées à cheval sur les deux pentes et retenues en place par une charge de terre. Lorsque le tassement s'est effectué, on peigne le chaume et on coupe les brins qui s'élevaient au-dessus de la surface générale. On donne à ces toits une inclinaison de 45 degrés et une saillie de 0 m. 50 sur le nu du mur pour former l'égout. Ce genre de couvertures, qui a le défaut de prendre feu facilement et d'entretenir l'humidité, convient très-bien aux glaciers.

2. Couvertures de joncs et de roseaux. Dans les pays marécageux on emploie, à défaut de paille, les joncs et les roseaux qui croissent dans les marais; la pose est la même que pour le chaume, seulement, pour éviter le glissement de ces matériaux lisses, on augmente le nombre des chevrons et on diminue l'écartement des perches.

</